



## Je n'étais pas au courant que mon prêt étudiant serait trimestriel

Par **malie73**, le **28/11/2008** à **17:32**

bonjour, voilà je viens de souscrire il y 10 jours à un prêt étudiant au LCL pour un montant de 30 000€, avec 2 ans de franchise partielle; le tout sur 8ans.

le conseiller qui m'a suivie, m'a fait signer les papiers, et m'a dit que le prêt serait accordé et que 3 jours après j'aurais mon argent sur mon compte.

aujourd'hui, 10 jour après, seul l'assurance qu'ils m'ont fait prendre m'a déjà été prélevé, et toujours pas d'argent sur le compte.

en appelant mon banquier, il m'a dit qu'effectivement le crédit avait été accepté, mais que les versements seraient trimestriels sur 2 ans. je lui ai dit être contre car mon projet était de placer ces 30000€ pour qu'ils me rapportent, et avoir 3750€ tous les 3 mois n'étaient pas avantageux pour moi.

il m'a alors informé qu'il pouvais ramener à 4 mensualités chaque 10 jours, soit au final 15000€ d'ici la fin du mois de décembre, et que cela reprendrait en juin.

**mon problème** : je n'ai reçu aucun échéancier de versements trimestriels (**je n'étais même pas au courant** !) et je n'en étais pas informée.

deuxièmement, rien **ne stipule que mon prêt étudiant serait versé en plusieurs fois**, je ne savais pas que cela pouvait être ainsi.

troisièmement, le **délais de rétractation est passé**, mais n'étant pas au courant de toutes les dispositions concernant ce crédit (les versements échelonnés) , qui ne sont pas précisé dans le contrat que j'ai signé, pourrais-je me rétracter quand même (je n'aurait pas choisi de faire un crédit d'une telle somme si j'avais su cela) ?

[fluo]merci [/fluo]de m'aider, j'ai un bébé et c'est pour lui que j'ai besoin de cet argent, mais je

ne veut pas me faire avoir sous prétexte que j'ai 20 ans !

[fluo]merci[/fluo] à vous de me répondre, Aurélie M.

Par **allie69**, le **10/12/2008** à **14:07**

bonjour, je ne sais pas si ton problème c'est résolu mais je vais te faire part de mon expérience.

il y a 6 mois je me suis fait avoir de la même façon que toi mais heureusement quelqu'un de bien avisé m'a donné un conseil que je vais te retourner : cette banque qui t'a menti une fois pour te faire signer un prêt de cette somme te mentira à nouveau et risque de te mettre dans la "merde" : interdit bancaire, etc...

j'avais fais un prêt étudiant moi aussi, au lcl pareil que toi. mes sous se sont débloqués sur 6 mois sans que je sois au courant au départ mais j'ai du subir leur "erreur". un jour je n'ai pas pu payer les intérêts (je sais pas si c'est pareil pour toi, je paye les intérêts pdt 2 ans et après la fin de mes études le capital)

et ben direct ils m'ont bloqué le compte, mis interdit bancaire. encore aujourd'hui je suis fichée banque de france pour une erreur de leur part !!

heureusement grâce a leur erreur je n'avais pas encore la totalité de mon prêt, j'avais placé le reste en attendant d'avoir toute la somme. et ben comme la banque n'a pas été honnête ce qui ne présageait rien de bon pour la suite, j'ai rembourser d'un coup tout le prêt avec les sommes que la banque m'avait prêté. ainsi je n'y ai perdu que les intérêts (ce n'est pas rien quand même !).

je te donne un conseil, tu en fais ce que tu veux : rembourse ce prêt direct et envisage chez une autre banque plus honnête avec ses clients.

je ne sais pas ce que tu comptais en faire, mais 30000 euros pour un bébé ca me semble beaucoup. mais peut être que tu as des projets. réfléchis bien a ce que je t'ai dit. j'espère une réponse sur ce forum

j'espère t'avoir aidé.

allie